



DES SOLUTIONS D'ASSURANCES CONÇUES POUR COUVRIR VOS MATERIELS ET VOS INSTALLATIONS

3 BONNES RAISONS DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RISQUES TECHNIQUES

1. PROTECTION OPTIMALE

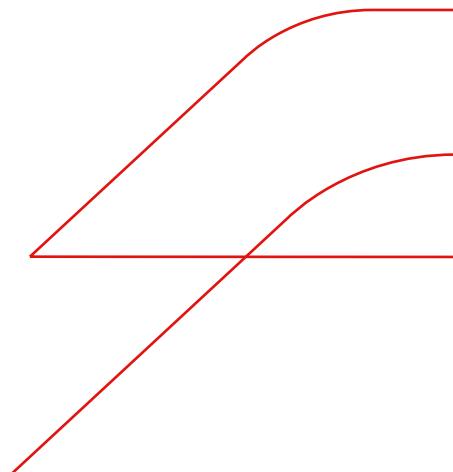
Couvrez vos machines, équipements, outils de production et installations contre les dommages accidentels.

2. SOLUTIONS MODULABLES

Ajustez votre couverture en fonction des catégories de matériels ou installations.

3. EXPERTISE RECONNUE

Bénéficiez de l'expérience de Generali, un assureur historique avec 30 ans d'expertise dans les risques techniques.



DES SOLUTIONS MODULABLES SELON VOS BESOINS

BRIS DE MACHINES

- Matériel de production industrielle et agricole.
- Matériel électrique, électronique, informatique et bureautique.
- Engin mobile.
- Matériel et engin de chantier en location courte durée.

TOUS RISQUES MONTAGE-ESSAIS (TRME)

- TRME opération ponctuelle ou multiples : couvrez un ou plusieurs matériels lors de leur installation.

MULTIRISQUES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Panneau photovoltaïque (au sol, intégrés ou en surimposition de toiture).
- Microcentrale hydroélectrique.
- Unité de méthanisation.
- Éolienne onshore.

DES GARANTIES OPTIONNELLES POUR UNE COUVERTURE OPTIMALE

En plus de la garantie dommages accidentels, ajustez votre couverture avec des garanties optionnelles.

- Perte d'exploitation après bris de machine et frais supplémentaires d'exploitation.
- Indemnisation des frais d'immobilisation et/ou des frais de location d'un matériel de remplacement pour les engins mobiles.
- Responsabilité civile liée à l'exploitation des installations d'énergies renouvelables (hors éoliennes).
- Un volet risques pollution pour les unités de méthanisation couvrant les dommages d'atteintes à l'environnement.

DES ATOUTS POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DU CONTRAT

- **Expertise et réactivité** : une équipe dédiée et à votre écoute pour répondre aux questions liées aux spécificités de votre activité.
- **Déclaratif simplifié** : basé sur la valeur d'achat à neuf ou d'occasion de la machine et non sur la valeur catalogue constructeur.
- **Couverture flexible** : un capital forfaitaire basé sur le coût ou le chiffre d'affaires annuel de location pour couvrir les engins pris ou donnés en location courte durée sans désignation (période de la location < 12 mois).

COMPLÉTEZ VOTRE PROTECTION ET DÉCOUVREZ...

- L'assurance **Generali Protection Numérique** pour protéger votre activité en cas de cyber-attaques.
- L'assurance multirisque **100 % Pro** est une assurance multirisque pour couvrir votre activité et ses risques spécifiques.



Pour en savoir plus sur votre couverture d'assurance, contactez votre intermédiaire d'assurance.

Votre contact

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Oris* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Informations non contractuelles à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions ou limitations et franchises. Pour connaître le détail et l'étendue des garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 552 062 663 RCS Paris. N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI.
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Generali Protection Risques Techniques | 2/2



SG2352MARK-25 - RAC - Décembre 2025 - Photo : Getty Image - Le Studio graphique

